

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du SCL

11 et 12 mars 2015

La CFDT était représentée par **Jean-Michel COMBES** (Laboratoire de Montpellier) et **Adélaïde CRISTOL** (Rennes).

Sommaire

1. Règlement intérieur - secrétariat	1
2. PV du CHSCTS précédent	1
3. Note d'orientation ministérielle	2
4. Examen du tableau des suites du CHSCTS précédent	2
5 Registres SST du 1er octobre au 31 décembre 2014	2
6. Examen d'une fiche non clôturée	2
7 Bilans 2014 (hors PAP)	2
8 Bilans 2014 (PAP)	3
9. Cartographie des risques – fiches et grilles de cotation harmonisées	3
10. DUERP 20014 et PAP 2015	4
11. Financement des opérations SST pour 2015	5
12 Activités SST et nouveaux documents	5
13. Questions diverses	6

Pour cette première réunion du CHSCT post élection, le Chef du SCL, président du CHSCT, a convoqué l'ensemble des représentants du personnel, titulaires et suppléants.

La CFDT a rappelé encore une fois que le délai de quinze jours pour l'envoi des documents doit être respecté.

La liste des participants au CHSCT doit être transmise aux représentants des personnels au plus tard 48 heures avant la réunion.

1. Règlement intérieur - secrétariat

Le règlement intérieur doit être soumis au vote du CHSCT après chaque élection professionnelle. Au demeurant, le règlement intérieur de la mandature précédente a été reconduit à l'unanimité.

Jean-Michel COMBES est désigné secrétaire du CHSCT par l'ensemble des représentants du personnel.

2. Procès-verbal de la réunion du CHSCT précédent.

Le procès-verbal de la réunion des 21 et 22 octobre 2014 a été adopté à l'unanimité après la prise en compte de quelques corrections et précisions.

3. Note d'orientation ministérielle

Les agents du ministère sont pour la plupart affectés à des postes administratifs. Le SCL présente des risques propres spécifiques qui l'obligent à être (relativement) en pointe et novateur pour les questions relatives à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Les priorités du Chef du SCL sont les CMR (substances Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques), les obligations réglementaires (incendie, etc.), les RPS et la formation. Le bilan social faisant peu apparaître les TMS, le Chef du SCL interrogera le médecin de prévention (M. André) afin que le prochain bilan médical inclue cette problématique.

4. Examen du tableau des suites du CHSCT précédent

Pour l'application de l'item n° 5 (demande d'information du CHSCT le plus en amont possible des restructurations), les élus, au vu de la baisse des effectifs, demandent à l'UD si des réorganisations à venir sont planifiées. L'UD précise qu'à ce jour rien n'est prévu mais qu'on ne peut l'exclure pour l'avenir.

5. Registres SST du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014

Il est rappelé que les fiches doivent être signées, même en l'absence de commentaire particulier.

Le chef du SCL va demander au réseau Hygiène et sécurité la rédaction d'une fiche descriptive succincte du rôle des agents sauveteurs-secouristes du travail (SST).

L'ISST précise que savoir qui fait quoi en cas d'urgence (incendie, coupure générale d'alimentation électrique, etc.) sur un site est nécessaire. De même, un rappel des consignes de sécurité, par exemple à l'issue d'un exercice d'évacuation, est utile.

On pourra se référer au document ED929 de l'INRS s'agissant des « Consignes de sécurité incendie » (<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20929>).

6. Examen d'une fiche non clôturée.

Cette fiche du 27 février 2014 du registre SST de Marseille non clôturée concernait un incendie avec explosion sur un CPG conséquence d'une fuite avec accumulation d'hydrogène. Pour prévenir tout nouvel accident, un générateur d'hydrogène a été installé, un deuxième est en cours de mise en service. Il faudrait financer deux générateurs supplémentaires.

7. Bilans 2014

A- Contrôles périodiques obligatoires

À la suite des précisions apportées par l'ISST aux questions du Chef du SCL sur le contrôle périodique des centrifugeuses, un groupe de travail du réseau Hygiène et sécurité va être mis en place. Il étudiera l'opportunité de procéder à ces contrôles en interne ou de continuer à les externaliser.

Le Chef du SCL précise qu'à Rennes, il ne faut pas attendre que les travaux sur le bâtiment soient finis pour procéder au contrôle technique de l'ascenseur / monte-charges.

B- Exercices d'évacuation

La temporisation de l'alarme incendie ne paraît pertinente que si une personne est présente pour entendre l'alarme partielle, mais aussi si elle est formée pour agir à bon escient. Dans le cas contraire, l'ISST estime qu'il ne doit pas y avoir de temporisation.

C- Visites médicales

Malgré les 366 visites effectuées en 2014 les représentants s'inquiètent du nombre de médecins de prévention en activité et surtout des départs en retraite pas toujours remplacés.

Les visites de site par les médecins de prévention ne font pas obligatoirement l'objet d'un rapport. Le chef du SCL va demander des évolutions au bureau DRH 3B pour mieux éclairer les membres du CHSCT.

À ce sujet, les représentants émettent à l'unanimité l'avis suivant :

« La médecine de prévention est essentielle au sein du SCL compte tenu de son activité spécifique.

Par conséquent, les membres du CHSCT attendent une médecine de prévention effective et la mise à disposition pour l'instance des données permettant des travaux efficaces en termes de prévention des risques professionnels.

À cet égard, les membres du CHSCT demandent à disposer d'une copie de tous les rapports des médecins de prévention intervenant au sein des laboratoires du SCL ».

D- Formations hygiène et sécurité

Ce point n'a pas appelé d'observation.

E- Accidents de service en 2004

Ont été recensés 9 accidents dont : 3 coupures (1 ayant entraîné un arrêt de 15 jours) et 1 chute (arrêt de plus de 40 jours avec prolongation en cours).

Une étude va être effectuée par le réseau SST concernant les gants anti coupure.

F- Crédits CHSCTS 2014

Le chef du SCL précise que le gros des dépenses concerne la mise en œuvre des opérations VLEP.

8. Bilan des programmes annuels de prévention 2014.

Le Président annonce qu'ont été achevées 222 actions, soit 64% des actions engagées. 38 sont en cours et 84 non encore réalisées.

Les assistants de prévention (AP) déplorent le manque de souplesse de l'application informatique, malgré les évolutions favorables, pour renseigner au mieux les rubriques, notamment les commentaires.

Les élus ont constaté un grand nombre de formations relatives à la gestion du temps. Ces formations paraissent être utilisées comme une réponse à la surcharge de travail de travail des agents, un outil de prévention des RPS.

9. Cartographie des risques – fiches et grilles de cotation harmonisées

L'étudiant en mastère 2 (sous contrat d'apprentissage au SCL) présente la suite de ses travaux qui ont beaucoup aidé les AP, notamment pour les grilles de cotation. Tant les représentants des personnels que le chef de l'UD saluent l'apport et la qualité de ce travail, toujours en cours.

La CFDT constate que, pour certaines cotations, le niveau de risque était réduit en utilisant les grilles du SCL par rapport aux grilles ministérielles.

Le Chef du SCL assure qu'il n'a aucune intention de réduire artificiellement le niveau de cotation des risques. Il s'agit au contraire d'avoir un outil d'aide adapté aux spécificités des laboratoires du SCL. Ce dispositif n'est pas un carcan, il peut donc être amené à évoluer en fonction des remontées des utilisateurs.

Le CHSCT émet un avis favorable pour la démarche globale de cartographie des risques au sein du SCL et devrait pouvoir procéder à la validation du contenu détaillé des fiches lors du prochain Comité.

10. Examen des DUERP 2014 et PAP 2015

Le nombre de lignes a diminué, accroissant ainsi en efficacité et en visibilité. Ainsi, le DUERP 2014 contient 1187 lignes au lieu de plus de 2100 lignes en 2013 ; de même le PAP 2015 contient 224 lignes contre 344 en 2014.

Les principaux risques recensés sont les agents chimiques dangereux (ACD), l'incendie, les exigences au travail et les activités physiques.

Au SCL, 1 risque est classé A (concernant 13 agents), 59 sont classés B (843 agents), 407 C (4.109 agents) et 524 D (6.315 agents). *Nota : un agent soumis à plusieurs risques est comptabilisé à raison d'une fois par risque.*

L'UD va rédiger prochainement une procédure pour aider à l'évolution et la mise à jour du DUERP (et notamment le souci de conserver un certain historique).

Le Chef du SCL rappelle à cette occasion qu'il ne craint pas le risque A, mais que s'il existe il doit être traité rapidement afin de ne pas y exposer les personnels.

L'ISST rajoute que la cotation des risques est de la responsabilité du responsable d'établissement, qui prend donc la décision finale des niveaux de risque retenus dans le DUERP.

• Tour rapide des PAP des laboratoires

PAP 13 : les problèmes d'odeurs notés dans le registre SST n'ont été repris ni dans le DUERP ni dans le PAP.

PAP 33 : problème de bruit en bactériologie. Il est suggéré de saisir l'antenne immobilière pour poser un diagnostic.

PAP 34 : pas d'observation.

PAP 35 : le PAP est ambitieux. L'étude ergonomique effectuée était intéressante, mais pas de suite pour le moment puisque les travaux sont en suspens.

Les lignes cotées en PR (« pas de risque ») reprises dans le PAP n'ont pas d'intérêt clairement identifiable.

PAP 59 : Plusieurs risques cotés B dans le DUERP, de même que les lignes concernant les risques psychosociaux n'ont pas été repris dans le PAP.

PAP 67 : le PAP ne reprend pas le risque ATEX (zone avec risque d'explosion) alors qu'il a été évoqué lors du précédent CHSCT.

PAP69 : deux lignes concernant le bruit présentes dans le DUERP n'ont pas été reprises dans le PAP.

PAP 75/91 : le CHSCT avait demandé au médecin de prévention de faire un focus sur les RPS courus par les agents de ces laboratoires lors de l'examen des PAP en avril 2014. Le rapport sera présenté lors d'un prochain CHSCT.

PAP 76 : un représentant a le sentiment que les RPS ont été sous-estimés lors de la transposition DUERP/PAP.

PAP 971 : 2 risques B identifiés dans le DUERP, accompagnés de mesures de prévention, n'ont pas été repris dans le PAP.

PAP 974 : les mesures de prévention doivent être précises.

Suite à ces remarques et réserves, le chef du SCL propose de transmettre aux responsables d'établissement les observations du CHSCT pour qu'ils rectifient leur PAP d'ici la clôture de la campagne 2015 (fin juin). L'UD vérifiera.

Le chef du SCL, à la demande consensuelle des représentants, donne son accord de principe pour créer un groupe de travail spécifique aux RPS, afin d'aider les laboratoires dans le travail d'évaluation et d'avoir un traitement harmonisé. Sa composition (AP, représentants, acteurs du CHSCT,..) n'est pas établie. L'ISST suggère d'y associer le médecin de prévention.

11. Financement des opérations SST pour l'année 2015.

Le chef du SCL demande de faire le point des nuisances sonores dans chaque laboratoire et de chiffrer le coût des moyens de protection envisagés. Il propose donc un report de tous les financements relatifs au bruit.

Les choix déjà actés seront sanctuarisés. D'autres pourront éventuellement être financés au prochain CHSCT, après rectification des PAP par les responsables d'établissement (voir § 7. Ci-dessus).

12. Activités du réseau SST et approbation de nouveaux documents

- Examen du projet de modification de l'instruction sur la médecine de prévention et de la nouvelle fiche de liaison avec le médecin de prévention
- Examen du projet de modification de l'instruction sur les contrôles atmosphériques et l'exposition aux produits chimiques
- Examen et présentation du projet de registre des déchets
- Examen du projet du nouveau formulaire FO-HS-16 sur le contrôle des sorbonnes
- Examen du projet de plan de prévention

Par manque de temps, l'examen, les commentaires et la validation de ces documents se feront par messagerie par les représentants du personnel et seront remontés à l'animatrice du réseau et à l'UD d'ici fin mars 2015.

Le Chef du SCL rend hommage et remercie Édith JAQUENS pour le travail accompli en tant qu'animatrice du réseau Hygiène & Sécurité du SCL.

13. Questions diverses

Audits croisés Santé Sécurité au Travail des Assistants de Prévention

Trois audits croisés sont prévus cette année. Les supports d'audit vont être diffusés.

Un bilan de cette expérimentation sera présenté en fin d'année.

Laboratoire de la Réunion

L'avenir du site est toujours en cours de discussion au niveau des deux directions de tutelle.

Le Chef du SCL se rendra sur place dès qu'il aura plus de visibilité sur le dossier, et s'engage à en informer le CHSCTS.

Laboratoire de Jarry

Une formation sur la manipulation des bouteilles de gaz a été donnée récemment.

L'ISST confirme que cette formation, non obligatoire, peut être effectuée par un formateur interne s'il dispose des compétences requises.

Laboratoire de Paris-Massy

La suspension des travaux pour cause de manque de financement entraîne de facto le report sine die du déménagement du Laboratoire de Paris (sujet évoqué en CT).

Laboratoire de Strasbourg

Les suites de la visite de l'ISST seront abordées au prochain CHSCT.

Laboratoire de Marseille

Un compte rendu sera présenté au prochain CHSCT.

- **Agenda**

Prochaine réunion du CHSCTS : **30 juin et 1^{er} juillet 2015.**